

Conseil en entreprise

Document Unique et Evaluation des Risques Professionnels

Le Code du travail impose à tout employeur d'évaluer les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs et d'en faire l'inventaire pour chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement. A la suite de cette évaluation, l'employeur doit mettre en œuvre les actions de prévention ainsi que des méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection des travailleurs. Il intègre ces actions et ces méthodes dans l'ensemble des activités de l'établissement et à tous les niveaux de l'encadrement.

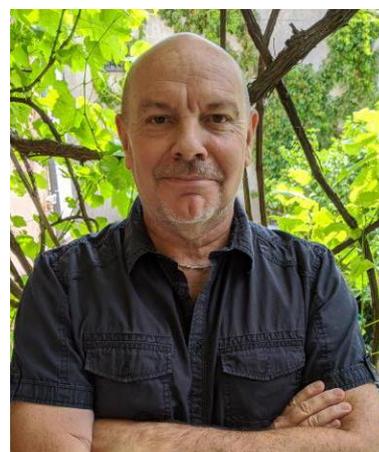
Le code du travail précise que **l'employeur doit retranscrire et mettre à jour dans un Document Unique les résultats de l'évaluation** des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède.

Méthodologie Proconsec :

- La méthode d'évaluation des risques développée par Proconsec permet d'identifier les dangers et de mesurer le niveau de risque conformément au cadre législatif et réglementaire en vigueur
- Elle rend possible la hiérarchisation des priorités et permet de définir facilement les **moyens de prévention** à mettre en œuvre conformément au référentiel national d'identification des risques
- L'identification des dangers est effectuée à partir d'une typologie des situations dangereuses. Chaque catégorie de dangers fait l'objet d'une fiche tenant compte des salariés concernés, de l'exposition au danger, de sa fréquence, de l'environnement de travail, du niveau de compétence requis et du niveau de protection. Des relevés sont effectués (bruit, luminosité, hygrométrie, température, CEM).
- L'intervention requiert la participation effective du responsable du site et la garantie du libreaccès à tous les postes de travail de l'entreprise. Un dialogue basé sur la confiance s'installe également avec l'ensemble des salariés.
- Lorsqu'un danger est identifié, son analyse donne lieu à une évaluation sous la forme d'une quantification sur une échelle de 5 à 100. 5 étant le niveau le plus bas, 100 le plus élevé.
- La quantification du niveau de risque permet de hiérarchiser les priorités et de définir les **actions de prévention** que le chef d'établissement devra mettre en œuvre.

Le résultat obtenu consiste en un dossier comportant une synthèse sous la forme d'un tableau récapitulatif des risques identifiés et de leur niveau.

Ce document doit être tenu à la disposition des instances représentatives du personnel, du médecin du travail, des salariés exposés à un risque et sur demande, de l'inspection du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.



Yves Morand

Directeur d'un organisme de formation et de conseils en entreprise et collectivités territoriales dans le domaine de la santé et sécurité au travail, spécialisé dans les RPS,

Enseignant en Université à NICE et AIX-EN-PROVENCE (GEDD, ENSAM, ESAIP),

I.P.R.P. agréé par la DIRECCTE PACA,

Juge assesseur pôle social du tribunal judiciaire,

Membre titulaire de la CPRI PACA,

Ex Officier de police judiciaire,

Ex mandataire URSSAF.

Conseil en entreprise

Les Risques Psychosociaux

Forts d'une longue expérience en formation et en intervention RPS, nous vous proposons de mener les missions d'enquête RPS au sein de votre entreprise, association ou collectivité et de vous accompagner dans la mise en place d'un plan d'action concret et adapté à votre structure.

M. Yves Morand, accompagné d'une équipe pluridisciplinaire composée d'IPRP, de psychologues, de spécialistes de la santé et la sécurité au travail, intervient dans le respect de sa charte déontologique.

Méthodologie d'intervention :

Nous intervenons en réponse à une demande expresse des représentants du personnel après validation de la direction ou sur une demande directe de la direction.

Notre méthodologie implique l'ensemble des parties en présence (direction, encadrement, salariés et instances représentatives du personnel) car la démarche ne peut pas être unilatérale, elle doit obligatoirement être partagée et un climat de confiance doit être établi. De même, il faut qu'il y ait accord sur les objectifs, la méthode, les transformations, les changements ...

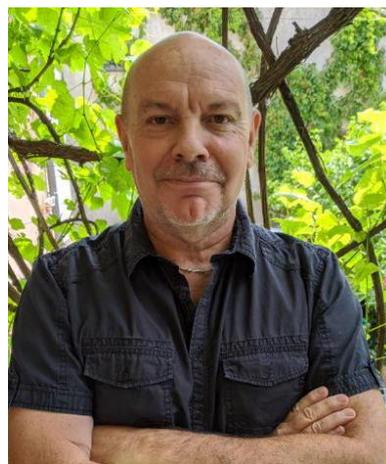
L'intervention se déroule en plusieurs phases, gérées et organisées en fonction de chaque ordre de mission.

Les étapes d'intervention :

- * Constitution d'un comité de pilotage représentatif
- * Enquête auprès du personnel volontaire
- * Restitution des résultats au comité de pilotage
- * Décision sur les mesures à prendre
- * Elaboration d'un plan d'action, en collaboration avec le comité de pilotage
- * Présentation du plan d'action à l'ensemble des acteurs de la structure
- * Mise en place du plan d'action
- * Suivi et évaluation du plan d'action

Objectifs :

Au-delà de la prévention et de la mise en place d'un plan d'action, notre intervention a également pour objectif de permettre au comité de pilotage de développer ses compétences et de disposer de méthodes et d'outils adaptés afin de pouvoir poursuivre de manière autonome un fois notre mission achevée.



Yves Morand

Directeur d'un organisme de formation et de conseils en entreprise et collectivités territoriales dans le domaine de la santé et sécurité au travail, spécialisé dans les RPS,

Enseignant en Université à NICE et AIX-EN-PROVENCE (GEDD, ENSAM, ESAIP),

I.P.R.P. agréé par la DIRECCTE PACA,

Juge assesseur pôle social du tribunal judiciaire,

Membre titulaire de la CPRI PACA,

Ex Officier de police judiciaire,

Ex mandataire URSSAF.

Conférence-Débat

La conférence-débat a pour objectif premier d'apporter des connaissances théoriques à un auditoire mais elle est également un moment propice à la discussion et la construction d'une position commune, d'une orientation collective.

D'une durée modulable d'une demi-journée à une journée, ce format est particulièrement adapté aux groupes à partir de 20 personnes.

M. MORAND Yves propose des Conférences-Débats à l'attention des dirigeants, cadres et managers d'entreprise, de collectivité territoriale ou d'association.

Organisation :

La Conférence-Débat est structurée en deux temps distincts.

La première partie consiste en une présentation de type magistral durant laquelle M. Morand développe et détaille tous les aspects en lien avec le thème choisi, à savoir les aspects légaux, humains, économiques, financiers, ...

La seconde partie est entièrement interactive. La mise en commun des questions et remarques soulevées par la présentation et par le partage d'expériences individuelles permet l'instauration d'un dialogue entre toutes les personnes présentes. En plus d'apporter des réponses, cette étape est également propice à la prise de conscience collective et la construction d'une orientation commune.

Exemple de thèmes proposés :

- La responsabilité civile et pénale
- Les risques psychosociaux
- Les harcèlements « moral et sexuel »
- Les instances représentatives du personnel
- L'évaluation des risques
- L'arbre des causes
- Les addictions
- Autre thème sur demande

Parce qu'avancer ensemble est essentiel.



Yves Morand

Directeur d'un organisme de formation et de conseils en entreprise et collectivités territoriales dans le domaine de la santé et sécurité au travail, spécialisé dans les RPS,

Enseignant en Université à NICE et AIX-EN-PROVENCE (GEDD, ENSAM, ESAIP),

I.P.R.P. agréé par la DIRECCTE PACA,

Juge assesseur pôle social du tribunal judiciaire,

Membre titulaire de la CPRI PACA,

Ex Officier de police judiciaire,

Ex mandataire URSSAF.